

# Position du groupe EELV Porte des Alpes\* sur l'aménagement de l'autoroute A46 Sud à 2x3 voies et du nœud de Manissieux

Septembre 2021

Ce projet d'aménagement en 2X3 voies (au lieu des 2X2 actuelles) de la section de 20,6kms entre Ternay (A7) et Manissieux (A43) ne correspond pas aux ambitions nationales et internationales en termes de lutte contre le changement climatique, puisqu'il propose la mise en place d'une troisième voie de circulation, qui va entraîner de fait une croissance du trafic sur cet axe. Ce qui veut dire augmentation de la congestion, de la pollution - qui tue chaque année prématurément des dizaines de milliers de personnes -, et des émissions de gaz à effet de serre.

Le projet ne correspond pas non plus à la politique métropolitaine de mobilités puisque cette dernière priorise l'enjeu de lutte contre la pollution, de réduction du trafic, et de soutien aux mobilités actives. La Zone à Faibles Emissions (ZFE) que la Métropole va développer dans les années à venir sur son territoire en est une bonne illustration.

Enfin les conséquences de ce projet au niveau local en matière d'environnement, tant au niveau de la biodiversité que des nuisances pour les populations concernées, seront sans commune mesure avec les quelques gains attendus sur la fluidité du trafic.

Les études appuyant le projet d'aménagement montrent que :

- la majorité du trafic automobile sur la rocade est du trafic local,
- la majorité du trafic poids lourds est du transit.

Il faut apporter des solutions durables à ces questions et cesser la fuite en avant du « tout routier ».

La première mesure pour améliorer la fluidité sur l'axe serait déjà de limiter la vitesse à 70 km/h, et d'interdire aux camions de se doubler, comme cela se pratique avec succès sur d'autres tronçons autoroutiers.

Concernant le trafic poids lourds longue distance, ces murs de camions sur la rocade, c'est bien sûr des solutions ferroviaires, soit de fret ferroviaire direct, soit de ferroutage, qu'il faut prioriser, comme ont su le faire certains de nos pays voisins.

Concernant les trafics automobiles locaux, il est indispensable de proposer des alternatives attractives à l'utilisation de la voiture individuelle, qui revient de plus en plus cher aux périurbains. Il faut faciliter le covoiturage et augmenter l'offre de transports en commun. Le 1er janvier prochain, le SYTRAL deviendra Autorité Organisatrice de Mobilité, c'est à dire responsable de l'organisation des transports sur l'ensemble du département du Rhône. Ce qui va lui permettre de revoir en profondeur l'offre de TC sur l'est lyonnais, dans les CC de l'Est lyonnais et du Pays d'Ozon, et de proposer des solutions de covoiturage. Ce sont là des pistes concrètes à court terme pour faciliter la mobilité des habitants de l'Est Lyonnais, qui ne sont pas évoquées dans le dossier. Comme ne sont pas évoqués les projets déjà connus de nouvelles lignes de tram (3 dans l'Est lyonnais) ou l'amélioration de la ligne RER Lyon

Bourgoin, qui sont pourtant des éléments décisifs dans l'évolution de la demande en transport.

On peut d'ailleurs regretter que, dans le projet lui même, la seule proposition en matière de covoiturage soit de créer 80 places de covoiturage à Communay. Sur un budget de 250 M€, ça ne fait pas grand chose !

Enfin, on peut regretter aussi que les études n'aient pas pris en compte les récentes modifications des comportements de mobilité liées à crise Covid (développement du télétravail limitant les migrations quotidiennes) ainsi que la sensibilité environnementale croissante de la population.

Le projet de shunt de Manissieux et ses trois tracés induisent de fortes nuisances pour les habitant.es de l'est lyonnais et la biodiversité ; en effet, permettre l'arrivée de véhicules à proximité des habitation est une source de pollution par le bruit et par le CO2. Des zones agricoles et de promenade seront impactées par la création de nouvelle voie. Alors que 30000 hectares de terres agricoles sont artificialisées chaque année en France, le territoire de l'est lyonnais ne peut pas se démunir de son potentiel. De plus, même en cas de compensation de la perte induite de biodiversité, les plantations ne pourront pas remplacer les trames vertes du territoire qui sont l'assurance de maintien de la biodiversité, dont l'une des menaces est le fractionnement des zones vertes, et la non communication entre elles pour permettre aux espèces végétales et animales de se déplacer.

En conclusion, notre groupe est fortement opposé à l'aménagement proposé, qui n'est pas une bonne réponse aux problématiques locales de mobilité, va contribuer à dégrader fortement l'environnement et la qualité vie des riverains, et est un non sens absolu par rapport aux urgences du dérèglement climatique.

*\*Le groupe EELV Porte des Alpes couvre les communes de Bron, Chassieu, Mions et Saint Priest*